

**Extrait du Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents  
aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec**

<b>SECTION DES AFFAIRES SOCIALES</b>		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe I de la Loi sur la justice administrative (LJA)	Aucuns frais
<b>SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES</b>		
Fiscalité municipale <b>Valeur foncière</b> (VF) selon la valeur inscrite au rôle de l'unité d'évaluation	VF inférieure ou égale à 500 000 \$	79,20 \$
	VF supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	316,60 \$
	VF supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	527,65 \$
	VF supérieure à 5 000 000 \$	1 055,30 \$
Fiscalité municipale <b>Valeur locative</b> (VL) selon la valeur au rôle du lieu d'affaires	VL inférieure ou égale à 50 000	42,20 \$
	VL supérieure à 50 000 \$	137,25 \$
Expropriation	Détermination des montants d'indemnités découlant de l' <b>imposition d'une réserve</b> pour fins publiques	79,20 \$
	Dépôt d'un exemplaire d'un avis d'expropriation	211,05 \$
Autres recours	Se référer à l'annexe II de la LJA	79,20 \$
	Demande de vérification d'un état des frais <b>ou</b> de contestation	26,40 \$
	Requête pour honoraire spécial	26,40 \$
<b>SECTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe III de la LJA	79,20 \$
<b>SECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b>		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe IV de la LJA	79,20 \$